

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 54: La "Muba" restera bâloise

Artikel: Travail plutôt que cellule : la formidable exemple bernois
Autor: Diesbach, Roger de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRAVAIL PLUTÔT QUE CELLULE

Le formidable exemple bernois



PHOTO : MAX SAGON

PAR ROGER DE DIESBACH / BRRI

En permettant à tous les condamnés à des peines de moins de 30 jours d'accomplir un travail d'intérêt général plutôt qu'une peine de prison, Berne gagne sur tous les plans. Un exemple pour le reste de la Suisse dont les prisons débordent. Recette de cette réussite qui fête son deuxième anniversaire : esprit d'ouverture, confiance, bon sens.

Parmi les sept cantons (BE, GE, VD, LU, BL, SG et ZH) qui ont introduit jusqu'ici une forme ou une autre de travail d'intérêt général pour remplacer les peines de prison de courtes durées, "le modèle bernois triomphe", estime le dernier numéro de "Prison et Liberté", la revue de l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage. En effet, les résultats bernois sont spectaculaires : depuis le début de l'expérience, il y a deux ans, en juillet 1991, 642 condamnés à des peines de moins de 30 jours se sont annoncés pour exécuter un travail de remplacement non rétribué. 642 volontaires ? Cela représente environ 30% de tous les candidats possibles. Un résultat qui dépasse toutes les prévisions.

Grande économie

343 condamnés ont déjà accompli au total 326 jours de travail d'intérêt général à la satisfaction de tous. 50% d'entre eux étaient condamnés pour infraction au code de la route, 16% pour atteinte à la propriété et 17% pour refus de taxe militaire ou de service civil. Michael Czismas, de la Direction de la police cantonale bernoise, explique avec enthousiasme que cette nouvelle forme d'exécution des peines a fortement déchargé les prisons cantonales et leur facture. "A 100 ou 300 frs.s. la journée de prison, la société ne pourra bientôt plus payer. D'où cet essai de travail d'intérêt général. L'économie réalisée jusqu'ici : 1,2 million pour le canton de Berne, sans compter les heures de travail accomplies pour le bien public. 82.580 heures à 30 frs.s., cela fait 2,5 millions". Lancé en 1991, l'essai bernois durera jusqu'en 1995. Il est financé à 80% par l'Office fédéral de justice.

Bénéfices sociaux

Michael Czismas souligne que la prison, pour les courtes peines, casse souvent les racines sociales des condamnés et parfois leur entreprise, leur mariage, sans avoir le moindre effet bénéfique de réintégration sociale. En un mois ou moins, un détenu a tout juste le temps de s'adapter à la prison, mais largement celui d'être déraciné, montré du doigt. Au contraire, le travail d'intérêt général a un effet éducatif énorme. Michael Czismas raconte que des condamnés

Jours de deuil

ont changé de conception par rapport aux étrangers après avoir donné des leçons de langue à des réfugiés tamouls. D'autres ont réalisé des exploits, comme cet ingénieur qui, durant sa peine, a créé un luxueux programme informatique pour un grand hôpital bernois. Libéré, il a reçu un contrat d'entretien. Comme le travail d'intérêt général n'est pas rémunéré, il est reçu à bras ouverts par les 266 institutions bernoises, mais surtout par les homes pour personnes âgées (31% des places offertes), les hôpitaux (30%), les administrations et l'université (8%), les forestiers (7%) et même le jardin zoologique (1%). Le professeur Karl-Ludwig Kunz, de l'Université de Berne, évalue le modèle bernois. Il juge son écho "absolument positif" : 89% des employeurs l'accueillent favorablement et 97% des "employés" estiment que la formule est sensée.

Pas de tracasserie

Le travail d'intérêt général semble susciter bien plus d'enthousiasme à Berne que dans les autres cantons. Pourquoi ? D'après Michael Czismas, la réponse est claire : "Le modèle bernois est largement basé sur la confiance". Plusieurs cantons ont limité la liste des ayants droit, interdit le travail aux récidivistes, engagé des gardiens pour surveiller les travailleurs. Berne a choisi l'ouverture. Elle offre à tous les condamnés légers de troquer des heures de travail contre les jours de cellule. Et si un condamné accepte, il échappera à tout contrôle poli-

cier. Durant son travail, il ne rencontrera ni gendarme ni gardien de prison. Qui contrôle la bonne exécution du travail ? Pas d'anciens gendarmes comme dans certains cantons, mais les employeurs et eux seuls.

Mal reçu par la Berne romande

Si le modèle bernois a un excellent écho, il rencontre de nombreux obstacles, surtout dans la partie romande du canton. Thomazine von Witzleben, de l'Institut de droit pénal de l'Université de Berne, parle de résistance à tous les niveaux. Pour l'instant, seuls 4 employeurs de cette région ont accepté par convention de recevoir ces travailleurs particuliers. Thomazine von Witzleben souligne également que certains préfets bernois font régner un climat de boycottage latent contre le travail d'intérêt général. Par ailleurs, les groupes de détenus posant des problèmes ont tendance à augmenter : chômeurs sans ressources financières, toxicomanes, alcooliques. Leur engagement dans le travail d'intérêt général demande une organisation toujours plus lourde et des contacts répétés avec les employeurs. Enfin, les "employés" aimeraient que leurs frais personnels soient remboursés, au moins pour les repas, les transports et l'habillement. La conclusion de Thomazine von Witzleben : "Il faudra du temps pour que le travail d'intérêt général soit pris pour ce qu'il est, une sanction crédible, et non pour un geste de grâce ou de faiblesse". ■

Les Lucernois sont sous le choc : la Kappellbrücke, ce monument emblématique, a presque totalement disparu lors d'un incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 17

au 18 août. Les flammes ont quasiment dévoré la totalité de l'antique pont de bois construit au XIV^{ème} siècle : les pompiers n'ont pu sauver que les deux têtes de pont et la tour octogonale située au milieu de la Reuss, ainsi que quelques-uns des 111 tableaux d'Heinrich Wägmann qui le décoraient. La présence de ces tableaux avaient du reste conduit les responsables à ne pas installer de "sprinkler", un dispositif contre l'incendie qui aurait détérioré les peintures. Pas de dispositif de détection des fumées non plus, qui aurait pu permettre une intervention des pompiers plus rapide. Mais l'incendie s'est propagé si rapidement que bien des observateurs penchent pour un incendie d'origine criminelle : le feu aurait éclaté sous le pont, sur une des embarcations amarrées à cet endroit. Des spécialistes ainsi que la police scientifique de Zurich enquêtent actuellement sur les raisons de ce drame. Quant à la reconstruction du monument, tous les Lucernois y pensent déjà. Le pont était assuré en deçà de sa valeur (1,4 million de frs.s. seulement) alors que les autorités lucernoises estiment la reconstruction à quelque 3 millions de frs.s. Une documentation photographique précise de l'oeuvre de Heinrich Wägmann a été réalisée il y a deux ans, ce qui permettra une reconstitution aussi fidèle que possible des 111 tableaux. Le week-end qui suivit la catastrophe a vu l'arrivée de milliers de personnes : amateurs de catastrophes, simples curieux, touristes regrettant de n'avoir pas vu le pont avant l'incendie, habitants de la ville, photographes et autres cinéastes amateurs, peintres du dimanche immortalisant les restes de la Kapellbrücke, tous sont venus en masse se recueillir. Quant à l'argent, des collectes ont déjà été lancées. Spontanément, les Lucernois ont offert leur aide. Ainsi, "Pilatus", une radio locale, récoltait deux jours après l'incendie 100.000 frs. s. Le quotidien "Luzerner Neueste Nachrichten" rassemblait lui 63.000 frs. s. Des sociétés et la Ville ont également apporté leur contribution. Des dons affluent de l'étranger et les PTT ont d'ores et déjà annoncé l'émission d'un timbre spécial. Une collecte fut également organisée lors du Congrès des Suisses de l'étranger à Montreux. Quant au deuxième pont de bois de la ville, la Speuerbrücke, il a été mis sous surveillance. Les fresques qui ornent ce pont, une danse macabre peinte par Kaspar Meglinger, seront du reste remplacées par des copies... ■

